

## L'accès à la formation préparatoire au D.E.A.E.S.

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation. Une expérience de terrain (stages, emploi, bénévolat...) ayant permis au candidat de valider son projet professionnel sera appréciée.

### Modalités de parcours de formation

#### Cette formation est accessible :

- en voie directe ;
- aux salariés en poste ou en fonction d'A.E.S. sur la durée de la formation ;
- aux personnes en contrat (de professionnalisation, d'apprentissage...);
- aux salariés bénéficiant d'un Congé Personnel de Formation (C.P.F.) ou d'une mesure équivalente relevant de la formation continue ;
- aux personnes sans emploi pouvant bénéficier d'un financement de la formation.

### Accès à la formation

Le candidat doit satisfaire aux épreuves d'entrée en formation organisées par le C.H.P. et l'I.T.S. Pierre Bourdieu qui se composent :

- **D'un dossier à retirer auprès de l'organisme de formation** accompagné d'une lettre de motivation relatant également le parcours professionnel ainsi qu'un CV.
- **D'un entretien oral** avec un jury constitué d'un formateur et d'un professionnel. Cet entretien porte sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans la formation sociale.

## L'établissement de formation

Le pôle formation-documentation fait partie intégrante du Centre Hospitalier des Pyrénées (C.H.P.), spécialisé en psychiatrie.

De fait, cette appartenance l'implique dans une mission de santé publique, notamment en ce qui concerne la prise en charge des enfants, des adultes, des personnes âgées.

L'école du C.H.P. dispense depuis 1976 la formation D.E.A.M.P., puis, depuis 2016, le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (D.E.A.E.S.), en partenariat avec l'I.T.S. Pierre Bourdieu à Pau.

Pour plus d'informations : [www.ch-pyrenees.fr](http://www.ch-pyrenees.fr)

## Nos chiffres clés



stagiaires formés  
au D.E.A.E.S.  
en 2021



de réussite  
au D.E.A.E.S.  
en 2021



de taux d'emploi  
pour les diplômés  
D.E.A.E.S



## Formation\* au Diplôme d'Etat «Accompagnant Educatif et Social»

\*formation en partenariat  
avec l'I.T.S. Pierre Bourdieu

## Un nouveau diplôme : Accompagnant Educatif et Social (A.E.S.)

«L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement. »

## Les fonctions de l'accompagnant éducatif et social (A.E.S.)

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés, de ses choix et de son consentement ;
- Etablir une relation attentive et bienveillante de proximité en fonction des capacités et des potentialités de la personne dans toutes ses dimensions ;
- Accompagner la personne dans la réalisation des actes de sa vie quotidienne ;
- Participer à l'entretien du cadre de vie de la personne ;
- Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne ;
- Participer au bien-être physique et psychologique de la personne dans les différentes étapes de sa vie ;
- Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social ;

Selon son contexte d'intervention, l'A.E.S intervient au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement en lien avec les familles et les aidants.

## Documents utiles à consulter

- **Décret 2021-1133 du 30 août 2021** relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.
- **Arrêté du 30 août 2021** relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.
- **Arrêté du 28 février 2022** modifiant l'arrêté du 30 août 2021

## La formation au D.E.A.E.S.

La réforme des diplômes du travail social de niveau 3 aboutit aujourd'hui à la création d'un nouveau diplôme réglementé par le décret et l'arrêté relatifs au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (D.E.A.E.S.). Un parcours de formation préparatoire au D.E.A.E.S. en 12 mois vous est proposé au C.H. des Pyrénées.

La durée de la formation est de 1 407 heures réparties en :

- 567 heures de formation théorique dont 546 heures et 21 heures d'AFGSU soignant,
- 840 heures de formation pratique comportant au moins 2 ou 3 stages.

La formation théorique et pratique se décompose en 5 domaines de formation :

Domaines de formation	Formation théorique en centre	Formation pratique
DF1 - Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	112 h	840 h (soit 2 ou 3 stages)
DF2 - Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	91 heures	
DF3 - Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 heures	
DF4 - Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	147 heures	
DF5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91 heures	